



**Non à la casse de nos conventions collectives
Oui aux 183 € pour tous sans contrepartie
Paris, le 17 février 2022**

La FNAS FO a solennellement demandé l'ajournement de la présente réunion compte tenu de la situation particulière d'aujourd'hui. Cette demande nous a été refusée. La FNAS FO est cependant présente malgré un appel à la grève en ce jour de conférence des métiers de l'accompagnement du social et du médico-social.

La FNAS FO tient à rappeler son attachement à la liberté de négocier qui a permis de conquérir et de construire ces outils indispensables que sont la convention collective 66 et les accords CHRS. Elle rappelle également qu'en 1966, le Syndicat National Autonome et Interprofessionnel de l'Enfance Inadaptée (S.N.A.I.E.I.), qui a rejoint en 1972 la confédération général du travail FORCE OUVRIERE et qui deviendra la FNAS FO, signait la CCNT66 basée sur les grilles Parodi, la reconnaissance des qualifications et des diplômes d'État dans les grilles de classifications, l'ancienneté et les congés supplémentaires liés aux particularités du travail.

Le 7 décembre 2021 et le 1er février dernier, les salariés se sont mobilisés massivement pour dénoncer des conditions de travail impossibles, la perte du sens des métiers du social, et exiger des augmentations de salaire immédiates, et en premier lieu les 183 € net pour tous sans contrepartie.

L'heure n'est certainement pas à la casse des conventions collectives et à la mise en place d'une convention collective unique synonyme évident de baisse des droits conventionnels.

L'heure n'est certainement pas non plus à la remise en cause de l'égalité salariale et des grilles de salaires des champs conventionnels de la 66 et des accords CHRS.

Aujourd'hui-même se tient la conférence des métiers de l'accompagnement du social et du médico-social. Une assemblée générale de NEXEM vous aura certainement donné mandat pour vous engager dans cette voie régressive.

La FNAS FO dénonce une nouvelle fois un passage en force des employeurs, répondant aveuglément aux exigences de ce gouvernement, et accompagnant la casse des droits conventionnels. Nous ne sommes pas dupes ! Sous couvert de jolis mots et de jolies phrases, le projet patronal est limpide :

**C'est la mise à mort de 70 ans de paritarisme.
C'est la mise à mort de la liberté de négocier.**

La FNAS FO dénonce ce coup de force du gouvernement et des employeurs contre les droits des salariés couverts par la convention 66 et les Accords CHRS.

En réponse à cette offensive contre nos conventions collectives, la FNAS FO demande que soient négociés et mis à signature des avenants portant sur :

- **Les 183 € net pour TOUS les salariés de la CCNT 66 et des Accords CHRS**
- **L'augmentation de la valeur du point à 4 € en 2022 et à 4,5 € dès janvier 2023 et la suppression des 2 premiers échelons dans les 2 grilles de salaire**
- **Les Assistantes Familiales (application de l'avis d'interprétation)**
- **La mise en conformité des grilles de classification**

La FNAS FO revendique le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives du secteur.